

**RAPPORT N°11 : ATELIER RELAIS COMPTE R – LEVÉE DE L'OPTION**

Vu le crédit-bail en date du 10 septembre 2007 entre la communauté de communes du Pays d'Arlanc et la Société COMPTE R, signé chez Me P. SAURET, notaire,

M. le Président rappelle que la communauté de communes est propriétaire-bailleur d'un bâtiment occupé par la société COMPTE R sur la commune de Dore l'Eglise. Le bail avait été conclu le 10 septembre 2007 dans le cadre d'un crédit-bail. Ce dernier est arrivé à expiration le 31 juillet 2022, il convient de procéder à la levée d'option afin que la société devienne propriétaire, tel que le prévoit l'acte notarié.

Ce dernier précise à la Troisième Partie, I- Promesse de vente, b) Prix de vente (page 19), que le prix de vente à l'expiration du crédit-bail est fixé à la somme de 6 000€ (six mille euros) correspondant au coût du foncier et de son réaménagement ainsi que les modifications cadastrales nécessaires à la concrétisation du projet.

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer l'acte de main levée du crédit-bail et de réaliser la vente :

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser M. Le Président à signer l'acte de main levée du crédit-bail et réaliser la vente ;
- de désigner Me Pierre Sauret, notaire à Ambert, en charge de cette affaire ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.